Compte rendu de la séance du 15 février 2021

Présents: Nathalie RUCKEBUSCH, Claude ALLOUCHERY, Réjane BERTELOOT, José CHEVALIER, Christophe FAUQUEMBERGUE, Claudie FEUILLET, Marie-Josèphe GRESSIER, Marion LAMBLOT, Jérémie LAMORILLE, Serge LAVOGEZ, Mickaël LEFEBVRE, Annie LELEU, Miguel DURIEZ, Christine REGNIER Absents ayant donné procuration:

Secrétaire(s) de la séance: Miguel DURIEZ

Ordre du jour:

- Projet du city-stade.
- Adoption des frais de fourrière dans le cadre de l'adhésion au groupement de communes avec la CAPSO.
- Élagage des arbres.
- Organisation du marché alimentaire et non-alimentaire.
- Discussion sur l'installation d'un panneau "Interdiction aux motos et aux quads" à l'entrée du ravin en direction de Remilly-Wirquin.
- Questions diverses.

Délibérations du conseil:

DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LA CONSTRUCTION DU CITY-STADE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de construction d'un city-stade. Ce projet nécessite un financement de 73 962.10 € HT soit 88 730.52 € TTC. Monsieur le Maire explique à l'assemblée les différentes subventions que la commune peut demande.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès du Conseil Régional, Conseil départemental et de l'A.N.S.

DEMANDE DE SUBVENTION FARDA POUR LA REFECTION DES ROUTES

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les travaux d'assainissement collectif vont démarrer 1 er trimestre 2021 et que des réfections de route seront donc nécessaires. La 1ère tranche reprend la réfection de la rue du moulin et la rue d'Herbelles. Ce projet nécessite un financement de 38 726.60 € HT soit 46 471.92 € TTC. Monsieur le Maire explique à l'assemblée les différentes subventions que la commune peut demander lesune subvention suivantes :

- -aide à voirie communale
- DETR

<u>ADOPTION DES FRAIS DE FOURRIERE DANS LE CADRE DE L'ADHESION AU</u> GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA CAPSO

Dans le cadre de la convention de groupement de commandes de la CAPSO pour la gestion de la fourrière intercommunale située Zone du Brockus à Saint-Omer, il reviendra à la commune d'établir un titre de recettes à l'encontre des propriétaires concernés, sur la base d'un listing mensuel qui sera établi par le prestataire en charge de la gestion de la fourrière.

Afin de faciliter la gestion administrative de la fourrière, les membres du groupement de commandes s'entendent pour appliquer les mêmes tarifs, à savoir :

- Forfait fourrière : 25 € TTC
- Forfait journalier d'hébergement : 7€ TTC / jour (toute journée commencée est due)
- Frais vétérinaires :
- Pose d'une puce électronique si l'animal n'est pas identifié : 40 € TTC pou un chien, 35 € TTC pour un chat
- Vaccination : 30 € TTC pour un chat ou chien
- Produits pharmaceutiques nécessités pour l'état de santé de l'animal : sur la base du coût réel

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide les tarifs de frais de fourrière indiqués ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES:

- Elagage des arbres au niveau de la place de l'église, 2ème semaine des vacances de Février, par l'entreprise Terra Terre.
- Discussion sur l'installation d'un panneau "Interdiction aux motos et aux quads" dans le chemin au ravin en direction de Remilly-Wirquin.
- Préparation d'un marché alimentaire et non-alimentaire les jeudis de 15h30 à 19h sur la place de la mairie.

SEANCE LEVEE A 20 H 30

Le Maire, Serge LAVOGEZ

